

SAS AATELIER

52, rue de l'Hôtel de Ville - 74400 Chamonix Mont-Blanc

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 €

RCS d'Annecy - 838 754 695

« la Société »

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS DU 28 AOÛT 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 28 août, à 10h, à l'initiative de la Présidence de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire (« l'**Assemblée** ») s'est réunie au 52, rue de l'Hôtel de Ville - 74400 Chamonix Mont-Blanc, et a adopté les décisions collectives suivantes.

La convocation a été régulièrement effectuée par la Présidence conformément aux dispositions de l'article 18.2 des statuts de la Société.

Est présent :

- TC INVEST HOLDING, détenant l'intégralité des 100 actions de la Société.

Monsieur Théophile Couttet préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social de la Société ;
2. Révocation du Président actuel et nomination du nouveau président de la Société ;
3. Modification corrélative des statuts ; et
4. Pouvoirs en vue des formalités.

L'Assemblée passe à l'examen des décisions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION – Transfert du siège social de la Société

L'Assemblée déclare que la Société transfère son siège social en un autre lieu, et demeure situé en France dans le même département.

L'Assemblée déclare à cet effet la nouvelle adresse du siège social de la Société, se situant à compter de cette date au 41, Chemin de la Floriaz – 74400 Chamonix Mont-Blanc.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION – Révocation du Président et nomination du nouveau Président

L'Assemblée décide de la révocation sans préavis du Président actuel de la Société, à savoir Monsieur Théophile Couttet.

Comme conséquence de la décision de révocation prise ce jour, l'Assemblée décide, en remplacement du Président révoqué, la nomination suivante en tant que Président de la Société :

- La société TC INVEST HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social au 41, chemin de la Floriaz – 74400 Chamonix-Mont-Blanc, immatriculée au RCS d'Annecy sous le numéro 889 755 112, représentée par son gérant Monsieur Théophile Couttet.

Il est précisé que cette nomination est décidée sans limitation de durée, et que le nouveau Président exercera ses fonctions dans les mêmes termes et conditions que ceux fixés par les dispositions de l'article 13 des statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION – Modification des statuts

L'Assemblée, comme conséquence des résolutions précédentes, décide que les articles 4 et 13 des statuts de la Société sont amendés comme suit :

- L'article 4 « Siège social » est modifié comme suit :

« Article 4 – Siège social »

Le siège social est fixé : 41, Chemin de la Floriaz - 74400 Chamonix Mont-Blanc ».

Le reste de l'article 4 demeure inchangé.

- Le troisième paragraphe de l'article 13 « Président de la société » est modifié comme suit :

« Article 13 – Président de la société »

Le Président est la société TC INVEST HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social au 41, chemin de la Floriaz - 74400 Chamonix-Mont-Blanc, immatriculée au RCS d'Annecy sous le numéro 889 755 112, et représentée par son gérant Monsieur Théophile Couttet ».

Le reste de l'article 13 demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

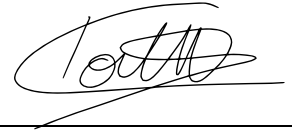
QUATRIÈME RÉSOLUTION – Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée confère, en tant que de besoin, tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'ensemble des membres présents et représentés, en deux (2) exemplaires.



TC INVEST HOLDING
Représentée par Monsieur
Théophile COUTTET